

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00216 Numéro SIREN : 480 018 126 Nom ou dénomination : AD SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt 7388

AD SERVICES
Société par actions simplifiées
Au capital de 101.500 euros
Siège social : 7, rue Jacques Prévert
77200 TORCY
480 018 126 RCS MEAUX



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2019

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique,

décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018, d'un montant de 22.117 €, de la manière suivante :

Perte de l'exercice (22.117) €

au compte « Autres réserves » (22.117) €
qui s'élève ainsi à 1.042.338 €

Prélèvement sur le compte « Autres réserve »
à titre de dividendes bruts 42.857 €
soit environ 4,22 € bruts par action

Ce dividende sera mis en paiement dans le délai légal.

déclare être informé que :

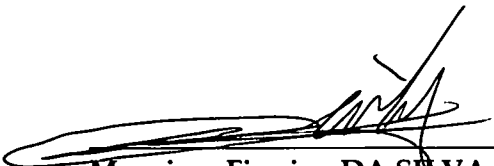
- conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, les dividendes et distributions assimilées, perçus par les personnes physiques, donne lieu lors de leur versement à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante, d'un taux à ce jour de 12,8%.
- conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont prélevés à la source au taux désormais de 17,2%.
- les dividendes sont déclarés et le prélèvement correspondant est opéré et acquitté par la Société dans les délais prévus à l'article 1671 C du Code général des impôts soit, au plus tard le 15 du mois suivant le paiement des dividendes.

rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

DF

Exercice clos le	Dividende global	Montant des revenus éligibles à l'abattement fiscal de 40 %	Montant des revenus non éligibles à l'abattement fiscal
31 décembre 2017	28.623 €	28.623 €	
31 décembre 2016	20.000 €	20.000 €	
31 décembre 2015	-	-	

Certifié conforme par :



Monsieur Firmino DA SILVA
Président et Associé Unique



S.A.S. AD SERVICES

Capital social : 101.500 Euros

Siège social : 7, avenue JACQUES PREVERT

77200 TORCY

R.C.S. MEAUX 480 018 126

Code APE : 8122 Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

S.A.S. AD SERVICES

Capital social : 101.500 Euros

Siège social : 7, avenue JACQUES PREVERT

77200 TORCY

R.C.S. MEAUX 480 018 126

Code APE : 8122 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Monsieur,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AD SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS AD SERVICES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que J'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment Je n'ai pas fourni des services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relative à la justification de mes appréciations, Je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et des autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de La SAS AD SERVICES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider La SAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation.

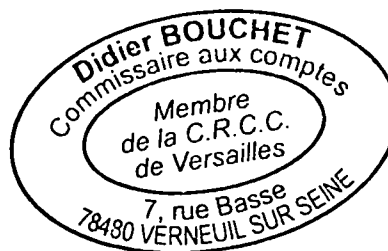
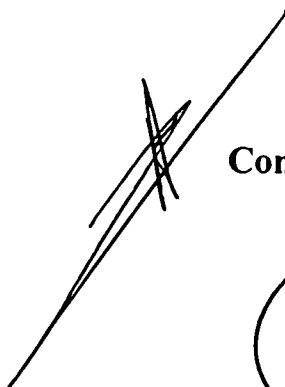
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Verneuil-sur-Seine, le 7 Juin 2019

Didier BOUCHET
Commissaire aux Comptes

Membre de la compagnie des
Commissaires aux comptes de Versailles



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018		Exercice N-1 31/12/2017	Écart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage	502	502			
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	9 070	7 236	1 834	2 592	758 29.24
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	520 000		520 000	520 000	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	9 000		9 000	9 000	
	Total II	538 572	7 738	530 834	531 592	758 0.14
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	12 000		12 000	12 000	
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	35 055		35 055	96 840	61 785 63.80
	Autres créances	241 600		241 600	325 806	84 206 25.85
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	500 000		500 000	500 000	
Comptes de Régularisation	Disponibilités	169 021		169 021	255 915	86 894 33.95
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	957 676		957 676	1 178 561	220 885 18.74
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Écarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (II+III+IV+V+VI)	1 496 248	7 738	1 488 510	1 710 153	221 643 12.96

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

9 000

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 101 500)	101 500	101 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 150	10 150		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 064 455	1 101 555	37 101	3.37
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	22 117	8 478	13 639	160.89
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 153 988	1 204 728	50 740	4.21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	286 282	353 601	67 319	19.04
	Concours bancaires courants	1 007	4 340	3 333	76.80
	Emprunts et dettes financières diverses	6 364	78 572	72 208	91.90
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 674	5 445	229	4.20
	Dettes fiscales et sociales	35 195	63 466	28 271	44.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	334 522	505 425	170 903	33.81
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 488 510	1 710 153	221 643	12.96

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

334 522

219 144

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/12/2018 (12)			Exercice N° 31/12/2017 (12)	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises					1 380	
Production vendue de biens	1 380		1 380		1 380	
Production vendue de services	120 000		120 000	129 600	9 600	7.41
Chiffre d'affaires NET	121 380		121 380	129 600	8 220	6.34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 663	733	7 931	NS
Autres produits			1 528		1 528	
Total des Produits d'exploitation (II)			131 572	130 333	1 239	0.95
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			51 025	51 964	940	1.81
Impôts, taxes et versements assimilés			1 712	1 288	424	32.92
Salaires et traitements			66 000	68 450	2 450	3.58
Charges sociales			28 173	25 767	2 405	9.34
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			758	758		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			12	3	10	342.20
Total des Charges d'exploitation (II)			147 680	148 230	551	0.37
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			16 108	17 898	1 790	10.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

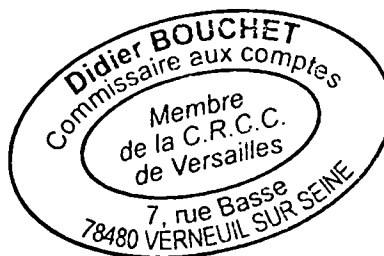
	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)		120 000	120 000	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 333	22 649	19 316	85.28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 333	142 649	139 316	97.66
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 270	12 635	3 365	26.63
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 270	12 635	3 365	26.63
2. Résultat financier (V-VI)	5 937	130 014	135 951	104.57
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	22 045	112 116	134 161	119.66
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 000	5 000	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		5 000	5 000	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	72	82 585	82 513	99.91
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	72	82 585	82 513	99.91
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	72	77 585	77 513	99.91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)		43 009	43 009	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	134 905	277 982	143 077	51.47
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	157 022	286 460	129 438	45.19
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	22 117	8 478	13 639	160.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Détail des charges à payer	X



NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 488 509.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 121 380.00 Euros et dégageant un déficit de 22 116.73- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous vous rappelons que le 26 mai 2016 une proposition de rectification a été renvoyée par l'Administration Fiscale portant sur les années 2013 et 2014 pour l'Impôt sur les Sociétés et jusqu'au 31 octobre 2015 pour la TVA.

La proposition de rectification de l'Administration Fiscale était de :

- TVA pour 48 445 €
- Amendes pour 43 085 €

La Société a versé au Trésor public en 2017 un montant 80 123 €.

Cependant la société a contesté ce redressement qui est aujourd'hui toujours pendant devant le Tribunal Administratif.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan

ANNEXE

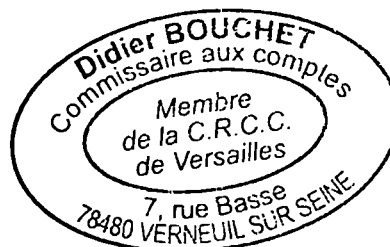
Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les méthodes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

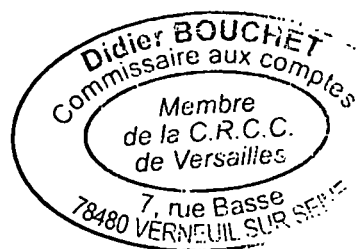
Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
action	10.0000	10 150			10 150

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

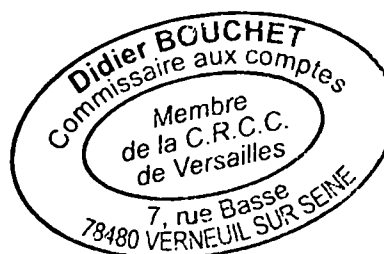
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

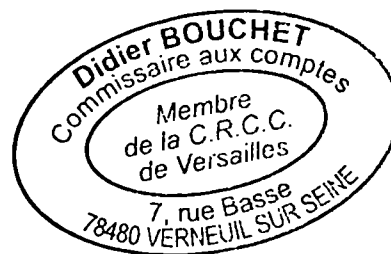
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

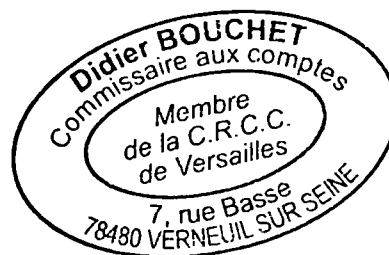


ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	4 242
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	4 242



ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
Provision CP	2 450
Charges sociales sur CP	980
TA	449
TFCP	363
Total	4 242

